



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## caisses

Question écrite n° 38362

### Texte de la question

Devant la poursuite des graves dysfonctionnements qui touchent depuis cet été les caisses d'allocations familiales, notamment celle du Val d'Oise, M. Robert Hue attire à nouveau l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences souvent dramatiques de cette situation pour les nombreuses familles qui, se trouvant déjà dans une très grande précarité, ne peuvent attendre le versement de leurs prestations sociales. En effet, le recrutement de personnels en contrat à durée déterminée et les heures supplémentaires imposées ces derniers temps aux salariés ne peuvent à l'évidence constituer une solution efficace permettant de rétablir le service public de qualité auxquels des milliers de bénéficiaires aspirent légitimement. Lors de la journée d'action du 18 novembre organisée à l'appel des fédérations CGT et CFDT des organismes sociaux, les salariés des caisses d'allocations familiales, auxquels s'étaient joints les salariés des caisses primaires d'assurance maladie inquiets qu'aucun moyen supplémentaire ne soit annoncé pour la mise en oeuvre, au 1er janvier 2000, de la couverture maladie universelle, ont réclamé le déblocage, en urgence, de moyens supplémentaires conséquents, notamment le recrutement à temps plein et à titre définitif de 18 000 salariés, pour permettre l'amélioration du service et dans le même temps le passage aux 35 heures par semaine. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre en urgence afin de remédier dans les plus brefs délais à une situation devenue alarmante, d'améliorer le service rendu et, dans le même temps, de mettre en oeuvre la réduction du temps de travail à laquelle les personnels aspirent tout à fait légitimement.

### Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité a tout à fait conscience des perturbations qu'ont provoquées les difficultés de fonctionnement de certaines caisses d'allocations familiales dans le service rendu aux allocataires et notamment pour les plus démunis d'entre eux. Une mission de l'inspection générale des affaires sociales a donc été chargée d'étudier les causes des problèmes actuels et de déterminer les moyens les plus adéquats pour y remédier. Sans attendre le résultat de l'enquête, pour faire face aux difficultés qu'elles rencontraient, les caisses d'allocations familiales ont bénéficié d'un renfort de 900 emplois supplémentaires, une partie de ces emplois s'imputent sur ceux qui ont vocation à être créés dans le cadre du passage aux 35 heures. Dans la plupart des départements, ces difficultés sont aujourd'hui réglées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Robert Hue](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38362

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 décembre 1999, page 6928

**Réponse publiée le** : 31 juillet 2000, page 4541